



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 Septembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 29

Numéro
2015/SEPT/91

Point de l'ordre du jour
16

OBJET
BUDGET PORT SUD
DÉCISION MODIFICATIVE
N°1

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 14/10/2015
L'affichage en mairie le : 14/10/2015
La notification le : 14/10/2015

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 14/10/2015
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Mercredi 30 Septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 24 Septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. B. PASSERIEU a donné procuration à M. E. JAECK
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI
M. A. CLEMENT a donné procuration à Mme P. MATON

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE propose au conseil municipal une décision modificative n° 1 sur le Budget annexe du Port de Plaisance de Port-Sud.

Les mouvements concernés sont détaillés en annexe.

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré par **29 Voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Mme ARRIGHI, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration M. AREVALO) :

➤ **VOTE** la décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire
Christophe LUBAC

Commune de Ramonville Saint-Agne

BUDGET PORT SUD DM n°1

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
668 - frais financiers	19 750,00	70 - usagers	17 359,22
668 - indemnité de remboursement anticipé	28 400,00		
		Résultat de fonctionnement 2014 reporté	16 270,78
amortissement construction	25 304,00	reprise subventions	3 910,00
prélèvement	-35 914,00		
TOTAL	37 540,00	TOTAL	37 540,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement anticipé Capital	710 000,00	16 - refinancement de la dette	960 000,00
21 - Travaux	44 604,00	10 - Subventions	-190 876,00
23 - avance marché	3 250,00	23 - avance marché	3 250,00
reprise subventions	3 910,00	amortissement constructions	25 304,00
		prélèvement	-35 914,00
TOTAL	761 764,00	TOTAL	761 764,00